

# Campagne de renouvellement des compteurs d'eau

L'article 9 de l'arrêté ministériel du 06 mars 2007 impose le changement des compteurs d'eau potable du plus de 15 ans.

Dans le cadre de la modernisation de ses installations publiques, la Régie des eaux des Coëvrons les remplace progressivement.

Rassurez-vous, cette opération est gratuite et est entièrement prise en charge.

## **Pourquoi changer son compteur d'eau ?**

Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée dans un foyer. Ce dispositif doit être fiable. Il doit donc être remplacé tous les 15 ans par un nouveau système. Ce renouvellement vise à améliorer la qualité du service rendu, à sécuriser vos installations et à garantir le bon fonctionnement de votre compteur.

Dans un souci d'optimisation des déplacements, les techniciens de la régie des eaux des Coëvrons en intervention dans votre voisinage peuvent se présenter chez vous.

Afin que cette intervention puisse être réalisée dans les meilleures conditions, nous vous rappelons que votre compteur doit être dégagé de tout obstacle lors du passage de notre technicien.

- Si votre compteur est situé sur le domaine public, l'intervention ne nécessite pas votre présence.
- Si votre compteur est inaccessible et situé sur le domaine privé, votre présence est nécessaire. Nous fixerons ensemble un rendez-vous pour intervenir sur votre propriété.
- Si votre compteur est accessible mais situé sur le domaine privé, votre présence n'est pas nécessaire sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas, nous vous invitons à le signaler en appelant au 02 43 01 61 35 ou par mail [contact@eau-coevrons.fr](mailto:contact@eau-coevrons.fr) et nous fixerons ensemble un rendez-vous.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.